

N° 10

LAITRE INFOS

Bulletin municipal de Laitre-sous-Amance



Premier semestre 2025



Si dans ce numéro, l'équipe municipale n'est pas peu fière de vous présenter le nouveau site internet de la commune, l'aménagement final de la Maison pour Tous, la nouvelle vie du terrain de tennis totalement rénové ou bien les travaux de désimperméabilisation réalisés, ce sont avant tout les diverses actions pour améliorer encore le vivre-ensemble à Laitre que j'aimerais mettre en avant.

Si le temps d'accueil des nouveaux habitants a fait le plein mi-avril, cela a malheureusement été un peu moins le cas lors de la réunion publique de mi-mars consacrée aux pistes d'amélioration de notre cadre de vie (sécurité, végétalisation, mobilité, animation...), au cœur de notre village et sur ses extérieurs. Ces temps de démocratie participative sont avant tout l'occasion pour chacun, récent ou plus ancien dans la commune, jeune ou moins jeune, de donner son avis, d'écouter et échanger pour faire un peu bouger les choses. Aussi, je ne peux qu'espérer votre présence aux prochaines éditions, notamment à celle de l'automne prochain (qui aura à priori pour thème « Laitre en 2032 »).

Un village où il fait bon vivre, c'est certes un village agréable et paisible mais c'est aussi un village vivant, où les habitants sortent, se rencontrent et apprennent à mieux se connaître, comme autour du bar ambulant présent chaque 2ème mercredi du mois (...surtout quand il fait bon dehors entre mai et septembre !!).

Dans ce même état d'esprit convivial et festif, je ne saurai que trop vous inciter à venir nombreux aux deux temps forts estivaux de la commune : la fête du village la soirée du 5 juillet et l'apéro communal offert le 10 août (juste après la messe annuelle pour la St Laurent).

Tout en restant vigilant à vos proches et voisins lors de cette période estivale qui promet d'être chaude, je vous souhaite de passer plein de moments insouciantes et joyeux ces prochaines semaines, malgré un contexte géopolitique incertain, et un beau 2ème semestre 2025 à Laitre-sous-Amance.

Mickaël MEVELLEC, Maire de Laitre-sous-Amance

SOMMAIRE

Page 3 : Le village au quotidien

Page 4 : Le village au quotidien

Page 5 : Bien vivre ensemble

Page 6 : Un lâttron informé ne sera pas un lâttron verbalisé

Page 7 : La Maison pour Tous

Page 8 : Ecologie

Page 9 : Aménagements et travaux

Page 10 : Budget

Page 11 : Etat civil - Agenda

Page 12 : Pour contacter la Mairie

LE VILLAGE AU QUOTIDIEN 3

BOURSE AUX PLANTES



En avril, s'est tenu notre Troc aux plantes. Chacun a pu venir avec ses boutures et repartir avec d'autres plants. La Com' com était présente pour expliquer le fonctionnement du compostage et effacer quelques idées préconçues. Un atelier création/recyclage autour de la chouette a emballé tout le monde. Les visiteurs ont pu imaginer leur chouette et repartir avec leur œuvre.



A l'année prochaine !



NOTRE COUVERTURE

Robert Chazal né en 1936 et décédé à Bouxières-aux-Dames en 2018, peintre et aquarelliste lorrain. Après une carrière aux Ponts et Chaussées, l'artiste se tourne avec bonheur vers la peinture. Ses aquarelles du petit patrimoine et des paysages lorrains sont les plus connues. Transmettant son amour de la création au sein d'associations d'éducation populaire, dans les écoles et collèges, il a laissé le souvenir d'un homme soucieux de partager son art avec le plus grand nombre.



ANIMATIONS DU PREMIER TRIMESTRE 2025

Manifestations organisées par le Foyer Rural dans notre village :

- Soirée gaming avec une trentaine d'adolescents le 1er mars
- Chasse aux oeufs de Pâques à l'aire du Priolé et goûter, le 19 avril
- Tournoi de tennis sur notre terrain refait à neuf, du 23 au 25 mai
- Week end dans les Vosges au chalet "La Rayée" du 7 au 9 juin
- Théâtre avec une adaptation d'Antigone de Jean Anouilh le 25 juin

A venir et nous comptons sur votre présence :

- La fête du village organisée le 5 juillet : jeux pour enfants dès 16h et repas champêtre dès 19h
- Apéritif de la Saint Laurent offert par la Mairie le 10 août à 12h



REPAS DES ANCIENS

Le 15 décembre a eu lieu le repas des anciens, toujours très attendu. Mirabel 'Fig a régalé les papilles dans la joie et la bonne humeur. Pour clore ce repas généreux, monsieur Durang a eu l'idée de venir avec un classeur de chansons et la fin du repas fut l'occasion pour tous de reprendre en chœur des airs connus. Cela restera un beau souvenir.





LE VIN EN POUPE



Depuis presque un an maintenant, le bar à vin s'installe sur la placette des écoliers une fois par mois de 18h à 21h30.

C'est l'occasion pour tous les lâttrons de se retrouver et discuter autour d'un verre de vin, de bière locale ou de limonade. Des planches de charcuterie sont également proposées.

La convivialité est de mise afin de passer quelques heures en bonne compagnie. Les prochaines dates seront les 9 juillet, 13 août et 10 septembre.



REUNION PUBLIQUE DU 28 MARS DERNIER

Une vingtaine de Lâttrons a participé à cette réunion afin de proposer des améliorations concernant le cadre de vie sur notre commune. Plus de 30 propositions ont été collectées, entre autres la végétalisation et l'aménagement du domaine public situé le long de la voie verte juste après la station d'épuration, la gestion des vergers, l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, la réalisation de mares, ou encore la sécurisation et l'embellissement de la place Coty. Un compte rendu détaillé des propositions est disponible sur le site web de la mairie. Ces propositions vont guider la municipalité dans le choix de ses actions.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

La commune invite les nouveaux lâttrons afin de leur présenter les membres du Conseil Municipal, ses associations et toutes les festivités ayant lieu dans le village. Cette petite cérémonie se termine toujours avec le verre de l'amitié.



6 UN LÂTRON INFORMÉ NE SERA PAS UN LÂTRON VERBALISÉ

LES REGLES POUR UN BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS UN ENVIRONNEMENT AGREABLE SONT A RAPPELER



Le bruit est la nuisance n°1, merci de respecter votre voisinage en suivant la réglementation. Le bruit se propage facilement.

Horaires autorisés : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h00 et les dimanches / jours fériés de 10h00 à 12h00.

Tondeuse, moteurs, musique, fêtes... sont autant de sources de perturbations que ce soit de jour ou de nuit.

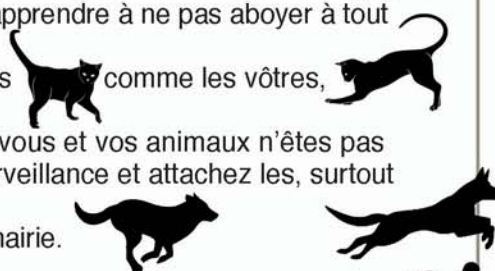


Être propriétaire d'un animal vous impose des devoirs, le tenir en laisse dans le village, l'empêcher de divaguer, ramasser ses déjections, lui apprendre à ne pas aboyer à tout va sans raison.

Les chats errants que vous nourrissez sont considérés comme les vôtres, merci de les stériliser pour éviter la prolifération.

Les champs, les prés sont des propriétés privées où vous et vos animaux n'êtes pas autorisés à entrer. Ne laissez pas vos chiens sans surveillance et attachez les, surtout quand les animaux sont dans les prés.

Certaines races de chiens doivent être déclarées en mairie.



Votre propriété et son entretien. Les arbres, arbustes doivent être taillés en respectant les dates réglementaires (interdit entre le 15 mars et mi août) pour favoriser la biodiversité et la nidification.

Ne laissez pas dépasser chez les voisins ou sur la chaussée, les branches de votre haie. Les abords de votre domicile sont à nettoyer quelle que soit la période de l'année (pied de murs que la commune n'a pas le droit de toucher), caniveaux, sur 1 mètre devant chez vous.



Dépôts sauvages : nous avons la chance d'avoir le dépôt d'apport volontaire à l'entrée du village (côté Dommartin) qui a été nettoyé, gardons le propre, ne déposons rien au sol.



La gestion des déchets verts se situe sur la voie verte : les tontes, branchages et autres sont acceptés, les plastiques ou tous autres matériaux sont à mettre en déchèterie. (la plus proche est à ESSEY LES NANCY ,carte d'accès à demander à la COMCOM de Champenoux)

Une caméra de surveillance ayant été installée, les contrevenants seront verbalisés.

Faire du feu est strictement interdit, particuliers ou professionnels ne peuvent brûler des déchets de toute nature. Très exceptionnellement et uniquement en hiver, une demande peut être soumise en mairie.



De façon générale, les plaintes qui nous sont rapportées sont toujours celles évoquées, ci-dessus.

Nous disposons désormais du service ANTAI qui nous permet de verbaliser directement par le Trésor Public les infractions constatées.

Le dialogue reste la priorité, mais après plusieurs relances les amendes seront systématiques. Soyons intelligents, respectons nous les uns les autres, respectons le bien commun et la propriété de chacun dans ce joli coin de nature qu'est notre village.



VŒUX & INAUGURATION

En ce 19 janvier, le Maire Mickaël MEVELLEC a présenté les traditionnels Vœux de l'équipe municipale pour l'année 2025.

Correspondant avec la fin des travaux de rénovation de l'ancienne école débutés en 2023, c'est tout naturellement dans la « Maison pour Tous Jean-Marie COLIN », dont l'aménagement intérieur tout en bois a été réalisé par l'entreprise Bourcy et la cuisine montée récemment par nos soins, qu'ont été invités les habitants. L'occasion de rendre hommage à notre instituteur pendant 30 ans et acteur très actif de notre village.



La curiosité et l'envie de redécouvrir ce lieu chargé d'histoire ont conduit près de 80 personnes à se rassembler. Nous avaient fait l'honneur de leur présence : notre Députée E. MERCIER, la Sénatrice S. SILVANI, le Président de notre Com'com C. THOMAS, ainsi que plusieurs maires voisins. Ce bel espace communal est le vôtre, nous espérons vous voir nombreux l'utiliser, aussi souvent que possible.



CONVENTION D'UTILISATION DE LA MAISON POUR TOUS

Suite à l'achèvement des travaux de la Maison Pour Tous, une convention régissant l'utilisation de ce nouvel espace dédié aux habitants de la commune a été réalisée. Elle a été signée par les usagers réguliers qui ont investi les lieux : la bibliothèque, le Cercle Saint Laurent, le Foyer Rural, le Repair Café, et les Bricoleuses. Cette convention détermine les règles d'occupation des locaux et a pour objectif de garantir la bonne gestion et le bon entretien de ce lieu partagé.



8 ECOLOGIE

DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA MAISON POUR TOUS

La commune s'est engagée dans une démarche écologique contre le réchauffement climatique et une gestion des eaux infiltrées. Dans cet objectif et afin de répondre aux critères d'une demande de subvention, la commune a lancé deux chantiers de désimperméabilisation. L'un d'eux est au niveau du cimetière, le deuxième étant dans la cour de l'ancienne école. Le chantier s'est déroulé en trois étapes : ❶ Joffrey, l'employé municipal a tronçonné le bitume le long de la façade et Thomas Lejeune a géré l'apport de terre + compost. ❷ des élus aidés de deux habitantes ont terrassé et enfin ❸ les membres de la commission embellissement ont planté des vivaces et aromatiques qui fleuriront dès cette année.



UN NOUVEAU SENTIER POUR NOTRE VILLAGE

Un terrain situé au lieu-dit « La corvée des malades » a été offert par monsieur Jaltel à la commune. Suite au passage d'un géomètre et à un échange avec un terrain voisin, le défrichage de la partie basse a été réalisé par notre agent technique, permettant de relier deux chemins existants. Cet aménagement permettra de proposer une nouvelle boucle pour des randonnées de proximité autour du village qui ont été récemment balisées. Dans un second temps, le terrain sera aménagé, en prenant en compte les propositions qui ont été faites lors de la dernière réunion publique.





AMENAGEMENTS ET TRAVAUX



TERRAIN DE TENNIS



Début 2025, le terrain de tennis a retrouvé toute sa splendeur!

Gestionnaire de cet espace, c'est le Syndicat Omnisport du Grand Couronné qui a financé fin 2024 la rénovation totale du court de tennis, ainsi que les abonnements s'y afférant (logiciel de gestion Balle Jaune et agenda).



Ce terrain intercommunal est ouvert à tous et gratuit d'accès. Connaître les disponibilités horaires se fait via le site de la mairie ou par le QR code situé sur la porte du court, puis réserver un créneau en ligne. Un code vous sera transmis par sms pour pouvoir déverrouiller la porte connectée.

Merci par avance de prendre soin de ce bel équipement sportif mis à votre disposition.

TRAVAUX EN SALLE COMMUNALE/SALLE DU CONSEIL



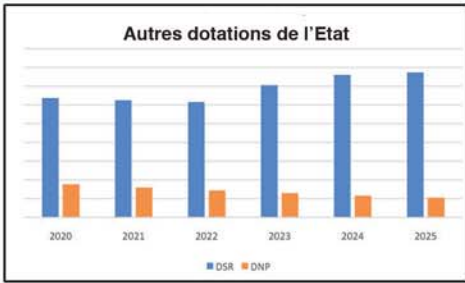
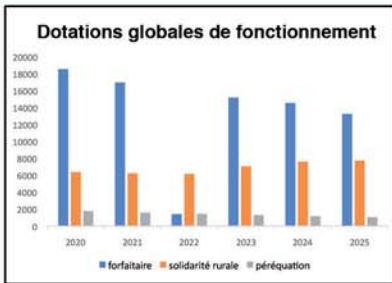
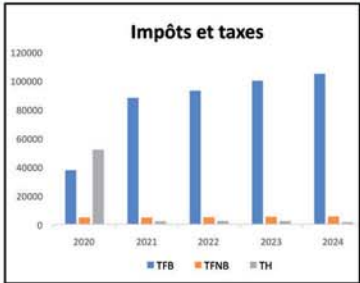
Joffrey, notre employé communal a déjà réalisé l'installation de nouveaux radiateurs moins énergivores et remplacé l'ancien éclairage par des LED pour toujours plus d'économies, les murs ont également été repeints. De plus amples travaux d'entretien sont nécessaires. Ils seront réalisés en période hivernale.



10 BUDGET

17,5% BAISSÉ DES DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

C'est le pourcentage de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la commune par l'Etat depuis 2020. Celle-ci représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Il s'agit d'une perte de 5 299 euros qu'il convient d'additionner aux autres dotations en baisse constante depuis 4 ans.



0% PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Cela correspond à la volonté politique de la municipalité de ne pas augmenter, autant que possible la fiscalité. Et plutôt, s'attacher à réduire les charges existantes en revoyant l'ensemble des contrats en cours sous réserve de conserver une capacité d'investissement suffisante aux projets essentiels. Dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent limiter la pression fiscale sur les habitants. En prenant en compte un élément important : les bases d'imposition données par l'Etat ont évolué de + 16,84 % pour le Foncier Bâti (compensation de la taxe d'habitation communale supprimée en 2022 et remplacée par la taxe départementale) et + 15,24 % pour le Foncier Non Bâti ce qui peut expliquer malgré tout la hausse du produit de la fiscalité depuis 2020.

EVOLUTION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les tarifs de location des salles communales ont évolué à compter du 1er janvier.

Cette révision tarifaire fait suite à des travaux de rafraîchissement récemment réalisés dans nos salles, ainsi qu'au remplacement des systèmes de chauffage afin d'améliorer le confort des utilisateurs et de renforcer la performance énergétique des bâtiments.

La salle peut être louée avec de la vaisselle, à savoir : 60 € pour 40 personnes ou 100 € pour 80 personnes.



Week-end	Jour férié	Journée (en semaine)	Tarification spéciale collation (décès)	Supplément chauffage du 01/11 au 31/03
250 € (125€/jour)	125 €	80 €	50 €	30 €



ETAT CIVIL 1er semestre 2025

Nous souhaitons la bienvenue à :

Thibault BABIAU né le 17/12/2024
Eden LOEFFLER né le 29/03/2025
Romane GUY née le 05/06/2025

Ils nous ont quittés :

M. Patrick MOZZI le 04/02/2025
M. Alain GRANDEMANGE le 08/02/2025
Mme Nathalie RICHARD née LEMOINE le 22/02/2025

NOUVEAU SITE INTERNET, PLUS CLAIR, PLUS COMPLET



Entièrement réactualisé pour mieux répondre à vos besoins, il propose désormais une navigation optimisée ainsi qu'un accès facilité à l'ensemble des informations utiles : démarches administratives dans les domaines de l'état civil, de l'urbanisme, des affaires scolaires, de la petite enfance, et bien d'autres encore.

Vous y trouverez également des actualités et ressources concernant la vie communale et intercommunale.

N'hésitez pas à le consulter régulièrement, et à nous faire part de vos remarques ou suggestions pour continuer à l'améliorer !

FRANCE SERVICE France Services est un dispositif public situé dans les locaux de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné à Champenoux facilitant l'accès aux services publics.

**2 AGENTS
À VOTRE SERVICE**



Il permet aux usagers de faire leurs démarches administratives en un seul lieu.

Des partenaires nationaux (CAF, Assurance maladie, France Travail, assurance retraite, ANTS, La Poste, MSA, Impôts, Justice, France Rénov', URSSAF) y sont réunis, avec des partenaires locaux.

Un accompagnement est proposé pour chaque étape, quelle que soit la démarche.

Pour en savoir plus, contactez **France Services Seille et Grand Couronné** au 03 83 15 15 87.



MAIRIE



Pour contacter la Mairie

Adresse postale : 17 rue Sophie de Bar - 54770 Laître Sous Amance

Téléphone : 03 83 31 12 47

Adresse mail : mairie.laitre-ss-amance@orange.fr

*Ouverture au Public le mardi et le Jeudi de 16H30 À 18H30
et le samedi matin de 10H à 12H (présence des élu.es)*

Un cahier de doléances est à votre disposition en mairie.

RESTEZ INFORMES !

LES NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION DE NOTRE VILLAGE :



site internet de la mairie :
<http://mairielaitresousamance.fr>

Nouveau site internet :
plus clair, plus complet !



Facebook

<https://www.facebook.com/laitresous.amance.3>

Pour les actualités sur les événements au fil de l'eau.



Panneau Pocket

Permet de recevoir sur votre smartphone des SMS d'alertes, d'urgences, d'informations importantes de la mairie. La réactivité en toute simplicité. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application, choisir la ou les communes qui vous intéressent. A vos téléphones!